

Image not found or type unknown



Validité testament Johnny Hallyday ?

Par **tarabiscotte**, le **12/02/2018 à 13:37**

Bonjour,rrnLes médias se font l'écho de la contestation du testament de Johnny Hallyday; lequel désignerait comme unique héritier sa dernière épouse. Certains enfants n'auraient rien.rnCes dispositions testamentaires sont elles illégales et facilement contestables en justice ?

Par **amajuris**, le **12/02/2018 à 13:50**

bonjour,ncette affaire dépasse le cadre d'un forum de conseils juridiques de droit français mais concerne le droit international privé.rndans le cas que vous citez, le chanteur dont le dernier domicile était en californie a établi un testament conforme au droit de cet état, qui ne connaît pas la réserve héréditaire des enfants.rnà priori, ce testament est valable.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.notaires.fr/fr/successions-internationales-et-r%C3%A9sidence-%C3%A0-l-%C3%A9tranger>rrnnsalutations